

LES CONDITIONS DE RESSOURCES POUR LA LOCATION-ACCESSION

L'accès au logement social est réglementé, il est impératif de remplir les conditions suivantes :

- Être en situation régulière sur le territoire français
- Percevoir des revenus imposables n-2 compatibles avec les plafonds de ressources (indiqués « revenus fiscal de référence » sur votre feuille d'imposition)

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Revenu fiscal de référence en €
1 personne	24 740
2 personnes	32 990
3 personnes	38 160
4 personnes	42 284
5 personnes et plus	46 398

Vente neuf (location-accession) : Toulouse Métropole Habitat

Tél : 05 67 69 67 79

Mail : accession@tm-habitat.fr